

SANTÉ. A Draveil (Essonne), neuf cas de cancer parmi les élèves et les parents d'une école bordée d'antennes-relais, relancent la polémique sur les dangers des émissions électromagnétiques. Mais, à ce jour, aucune étude ne permet de mesurer réellement leur impact sur la santé.

L'ÉCOLE du Belvédère à Draveil (Essonne), sa cour de récréation, ses rires mais aussi ses neuf cas de cancer avérés parmi les élèves et les parents habitant le quartier. Il y a d'abord eu Manon, une petite fille de maternelle décédée l'an dernier des suites d'un cancer. Puis trois autres de ses camarades atteints du même mal, ainsi que cinq parents d'élèves eux aussi victimes de leucémies. Les doutes du quartier tout entier se tournent alors vers les antennes-relais installées à quelques centaines de mètres de là. A la demande du maire de la ville, Georges Tron, une enquête épidémiologique vient d'être lancée par la Ddass pour apaiser les inquiétudes des habitants. « Maintenant, dès que ma fille a mal au crâne, forcément, j'ai peur », lâche un papa d'une élève de 8 ans.

Déjà plusieurs affaires suspectes

Partout en France, pas un jour ne se passe sans que des parents d'élèves ou des municipalités en colère réclament le démontage d'une antenne-relais. Avec en ligne de mire une crainte sourde et lancinante : le lien entre ces pylônes de téléphonie mobile, qui fleurissent à vitesse grand V dans les villes et les campagnes, et la survenue de cancers pédiatriques. Lundi dernier, la ville de Valence a ainsi décidé d'interdire l'installation d'antennes-relais à moins de 100 m de ses écoles à cause de fréquents maux de tête et de saignements de nez observés chez les enfants. La ville de Lyon, elle, s'est tout récemment engagée à démonter les antennes installées au-dessus de ses établissements scolaires à la suite du diagnostic de deux cas de cancer chez des petits élèves.

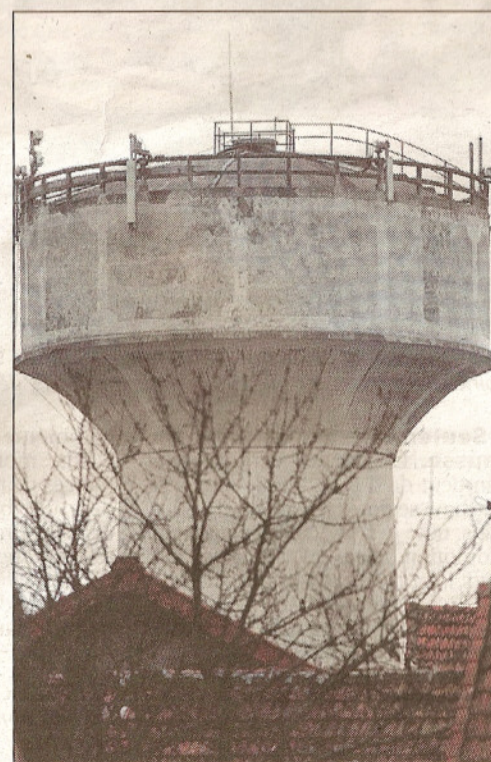
Pourtant, aucune étude n'a encore pu démontrer scientifiquement ce lien... notamment parce qu'aucune étude épidémiologique n'a jamais été effectuée. Dans l'affaire de Saint-



Cyr-l'Ecole (Yvelines), qui avait défrayé la chronique dans les années 1990 après le décès de deux élèves de l'école Bizet — sur laquelle étaient installées deux antennes —, tous deux touchés par une même tumeur du tronc cérébral très rare chez les enfants, les experts du ministère de la Santé avaient conclu à une simple « variation liée au hasard ». Idem à Ruitz, dans le Pas-de-Calais, où deux cas de cancers cérébraux avaient été observés en 2005 dans l'école maternelle de la commune, située près d'un pylône de téléphonie mobile. Mais l'hypothèse d'une

surexposition significative de la population à ces champs électromagnétiques a, là aussi, été écartée, les mesures relevées ayant montré des niveaux faibles, inférieurs même aux limites réglementaires. A l'Institut de veille sanitaire, on l'avait mise sur le compte de la coïncidence statistique et de « la distribution aléatoire des cancers sur le territoire ».

Quant aux opérateurs, ils réaffirment sans cesse qu'il n'existe aucun danger à vivre près d'une antenne-relais : « Il est étrange de constater que les gens se méfient des antennes de téléphonie alors qu'ils



DRAVEIL (ESSONNE), HIER. Quatre enfants scolarisés à l'école du Belvédère et cinq parents d'élèves ont eu un cancer. Les antennes-relais voisines sont pointées du doigt. (LP/MARC MENU)

ne craignent pas les antennes de télévision et de radio, qui pourtant émettent dans des fréquences voisines ! » lance Jean-Marie Danjou, secrétaire général de l'Association française des opérateurs mobiles (Afor).

Les associations, dont Agir pour l'environnement, Priartem et Robin des toits, qui ont fait de cette question leur cheval de bataille, s'alarment qu'aucune étude d'impact sanitaire préalable n'ait été réalisée avant la commercialisation de ces technologies (antennes-relais, mais aussi portable, wi-fi, UMTS...). Elles

réclament qu'aucune antenne ne soit tolérée sur une école ou tout autre établissement accueillant des enfants, mais aussi qu'une réglementation soit adoptée de toute urgence pour définir une valeur limite d'exposition à 0,6 V/m, au lieu des 41 et 58 Volts actuels, seuil jugé sans danger sur la santé.

LAURE PELÉ ET FLORIAN LOISY

CLES

- **2 430** nouvelles antennes-relais ont été installées en 2007.
- Une antenne est saturée au-delà d'une soixantaine de communications simultanées, d'où le nécessaire déploiement pour éviter les saturations et permettre le développement de l'Internet mobile.
- Il y a **47 000** antennes-relais de téléphonie mobile tous opérateurs confondus sur 120 000 émetteurs de radiofréquences (radio, TV, Samu, pompier, police...).
- La quasi-totalité des antennes nouvellement installées sont « décoratives », proposées sous forme d'arbres ou camouflées en fausse cheminée pour respecter les bâtiments.
- **5 à 10 %** des cancers sont liés à des facteurs environnementaux, dont 4 à 8,5 % à des expositions professionnelles comme l'amiante.

Voir notre vidéo

leParisien.fr Aujourd'hui.fr

« Les opérateurs devront surveiller les émissions de leurs antennes »

NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'Etat à l'Ecologie

Y a-t-il des risques sanitaires à vivre près d'une antenne-relais ?

■ **Nathalie Kosciusko-Morizet.** Les études épidémiologiques mesurant l'impact des relais de téléphonie sur la santé ne sont pour l'instant pas conclusives. Nous recommandons aux fabricants de ne pas placer leurs antennes à proximité de lieux sensibles, mais nous n'avons pas, à ce jour, d'outil juridique pour les interdire. Dans ma ville de Longjumeau, de nombreuses antennes sont situées le long de la N 20 et je préfère qu'elles soient là plutôt qu'en surplomb des écoles, où je n'accorde pas d'autorisation aux opérateurs. Je les pousse par ailleurs à regrouper leurs antennes.

Que peuvent faire les riverains ?

Toute personne exposée peut demander à sa mairie ou sa préfecture une mesure pour déterminer le niveau d'émissions électromagnétiques émis par une antenne. Il y a de plus en plus de demandes de ce type. Mais le problème est de mesurer l'impact sanitaire de ces ondes sur l'homme. Or, on sait aujourd'hui mesurer l'impact du bruit et de la pollution atmosphérique, mais on est en retard quand il s'agit d'étudier l'exposition humaine aux ondes.

Comment comptez-vous rattraper ce retard ?

Le CHU de Besançon effectue actuellement une étude sur



(LP/OLIVIER LEJEUNE.)

le sujet. Dès que nous saurons mesurer précisément l'impact des émissions électromagnétiques sur la santé, nous lancerons une étude épidémiologique sur la population française qui servira de référence. Dès 2009, les opérateurs auront l'obligation de surveiller les émissions de leurs antennes et de transmettre leurs résultats à l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset). Une synthèse des études internationales menées dans ce domaine, y compris dans le cas des bornes wi-fi, sera par ailleurs transmise au gouvernement. L'objectif est d'organiser un débat au Parlement avant la fin de l'année prochaine pour savoir s'il faut renforcer la réglementation.

Quand disposera-t-on des résultats de l'étude internationale Interphone sur les dangers du portable ?

Dans les semaines à venir. Et à vrai dire, j'ai plus d'inquiétudes sur les ondes émises par le téléphone mobile que sur celles émises par les antennes-relais. Dans le cadre du projet de loi Grenelle II, nous étudions la possibilité de supprimer à terme la publicité pour les portables destinée aux moins de 12 ans. Le ministre de la Santé pourra par ailleurs interdire, par arrêté, certains équipements radioélectriques destinés aux enfants de moins de 6 ans.

PROPOS RECUEILLIS PAR FRÉDÉRIC MOUCHON

Des recommandations mais toujours pas de loi

EST-CE QUE cela fera jurisprudence ? En octobre dernier, le TGI de Nanterre a condamné l'opérateur Bouygues à démonter ses antennes-relais installées à quelques mètres de la maison d'une famille de Tassin-La-Demi-Lune, dans le Rhône, pour « risque de troubles » à la santé, au nom du principe de précaution. Un jugement en forme de victoire pour les associations qui estiment que « ça bouge enfin ». Cet automne, la pression s'est intensifiée : en septembre, c'est le Parlement européen qui s'est inquiété de l'état actuel du dossier de la téléphonie mobile, notamment de l'inadaptation des valeurs d'exposition légales, et a voté un ensemble de recommandations.

Quelque temps avant que le Congrès américain déclare, de son côté, qu'on n'avait « pas le droit d'ignorer le lien entre le téléphone portable et le cancer

comme on l'avait fait avec le tabac pendant tant d'années ». Et en octobre, Patrick Braouzec, député de Seine-Saint-Denis, a demandé à l'Assemblée nationale que soit promulguée une loi qui définisse une norme de protection pour les populations soumises à l'exposition aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile.

Mesures gratuites

Pour apaiser les inquiétudes des riverains d'antennes, des mesures ont été mises en place. Chacun peut ainsi demander que soit mesurée, chez lui ou sur son lieu de travail, son exposition aux ondes radio, et un site Internet (www.cartoradio.fi) répertorie toutes les antennes installées dans l'Hexagone. Ces tests sont réalisés par des organismes indépendants, mais sont pris en charge financièrement par les opérateurs.

L.P.



MELUN (SEINE-ET-MARNE), HIER. Corinne et son fils de 8 ans hospitalisé pour un cancer du sang.
(LP/MARC MENU.)

« On doit savoir ce qui se passe »

CORINNE BOUCHÉ, maman d'un enfant de l'école Belvédère leucémique

AVEC son mari, elle va encore passer une nuit à l'hôpital, à veiller sur son fils de 8 ans, victime d'une leucémie. La maladie de cet enfant de CE 1 à l'école Belvédère de Draveil (Essonne) s'est déclarée en mai. « En avril, mon fils s'est plaint de la hanche et avait de la fièvre, raconte Corinne Bouché. Une prise de sang n'avait rien révélé d'anormal. Mais un mois plus tard, après une nuit de douleur, nous sommes allés à l'hôpital de Melun (Seine-et-Marne) et là nous avons appris qu'il était atteint d'une leucémie. »

Depuis, cette aide maternelle de 38 ans, qui travaillait dans l'école de son fils, a quitté Draveil. « Je suis à Cesson (Seine-et-Marne), là au moins il n'y a pas d'antenne-relais, souffle-t-elle. Quand je vois ces antennes qui don-

naient sur la cour de récréation de l'école et tous les cas de cancer, je me pose des questions. Manon (NDLR : une fillette décédée l'an dernier), maintenant mon fils... Ça fait beaucoup. On doit savoir ce qui se passe. On ne vit pas à Tchernobyl pourtant. J'espère que l'enquête qui va être menée permettra de lever le voile sur les raisons de ces cancers à répétition dans l'école et le quartier. Pour moi, ce sont des ondes qui sont responsables des leucémies. J'espère qu'on ne nous cache pas la réalité pour éviter de changer toutes ces antennes-relais, que ce n'est pas une histoire de gros sous... En tout cas on ne nous informe pas, on nous donne cette impression-là. »

**PROPOS RECUEILLIS
PAR FLORIAN LOISY**

Le lien entre cancer et environnement enfin reconnu

A PRÈS avoir été longtemps rejetée en bloc par les scientifiques, la relation entre cancer et environnement vient enfin d'être officiellement reconnue par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Dans un rapport publié il y a quelques semaines, les chercheurs de l'Inserm ont dressé, à partir de l'analyse de plus d'un millier d'études, une liste des causes environnementales susceptibles de provoquer l'apparition de neuf cancers dont l'incidence a explosé depuis une vingtaine d'années : le poumon, la plèvre, le sein, l'ovaire, le testicule, la prostate, la thyroïde, la leucémie et les tumeurs cérébrales.

Selon eux, une exposition à l'amiante, au radon (gaz radioactif présent sur la côte granitique bretonne), au nickel, au tabac passif mais aussi aux fumées de diesel augmente d'une manière certaine les risques de contracter un cancer du poumon. Le diesel est aussi soupçonné de provoquer des leucémies, des études montrant une augmentation de l'incidence de cette pathologie à proximité des

routes à fort trafic. « Cette reconnaissance de l'impact de notre environnement sur l'apparition de certains cancers par l'Inserm va dans le bon sens, commente le professeur Dominique Belpomme, cancérologue à l'hôpital Georges-Pompidou à Paris, l'un des premiers à avoir pointé du doigt ce problème. Mais c'est fait du bout des lèvres. Ils auraient pu aller plus loin. »

« Plus on est près, plus il y a de risques »

En effet, concernant les sujets les plus polémiques, comme l'influence des pesticides sur la prostate et le sein ou l'effet néfaste sur le cerveau des ondes des téléphones portables, l'Inserm ne se prononce pas et appelle à des études supplémentaires. Rien non plus sur un lien éventuel des antennes-relais avec les leucémies. « Il n'existe à ce jour aucune étude démontrant un lien de causalité entre les antennes-relais et les leucémies, admet le professeur Belpomme. Ce-

pendant, il y en a plusieurs démontrant avec certitude un risque de leucémie chez l'enfant multiplié par trois ou quatre à moins de 200 m d'une ligne à haute tension. Et plus on est près, plus il y a de risques. Or, comme pour les antennes-relais, il s'agit de champs électromagnétiques. »

Le professeur Belpomme prend très au sérieux l'affaire de Draveil. « Soit ces neuf cas dans un périmètre restreint sont une coïncidence, et c'est ce que les chercheurs appellent un agrégat. Soit ils sont liés à cette antenne-relais, analyse le cancérologue. Il faudrait faire des mesures des champs électromagnétiques dans l'école et chez les personnes concernées pour en savoir plus. »

Quelles que soient les conclusions, le professeur Belpomme est persuadé que le seuil maximum d'émission des champs électromagnétiques des antennes-relais est trop élevé. « Il est de 41 volts par mètre, conclut le chercheur. Il devrait être abaissé à 0,6 volt par mètre. »

ALEXANDRA ECHKENAZI